

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39/2025
SÉANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A 18 h 30

L'an deux mil vingt-cinq le 18 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 10 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice JEULIN, Le Maire.

Etaient présents : M. JEULIN Fabrice, M. DEMASSON Frédéric, Mme GAUCHER Martine, M.BRY Cyril, Mme GAUTREAU Catherine, M. BROCHON Eric, Mme GOMES Hélène, Mme DA COSTA FERREIRA Sandrine, Mme GUINHUT Isabelle, Mme PAUTIGNY Maryvonne,

Absents excusés : M. CONSTANT François, pouvoir à M. JEULIN Fabrice

Absents : M. RAPOSO Armando, Mme LEFEVRE Mélanie, M MONIN Aymeric,

Le Conseil choisi pour secrétaire de séance Eric BROCHON

Membres en	
Exercice	14
Présents	10
Votants	11

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : intégration des frais d'étude, acquisition de deux parcelles, demande de subvention DETR-DSIL.

L'ajout de ces points à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité.

A L'ORDRE DU JOUR**ACQUISITION DE PARCELLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'arrêté municipal n° 29/2025 du 10 avril 2025 constatant la vacance d'immeubles ;
Vu la convention de cession sous-seing privé signé avec Madame BERTIN Claudine ;
Vu la convention de cession sous-seing privé signé avec Monsieur CARRARD Bernard ;

Le Maire expose que :

Dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître, deux conventions de cessions sous-seing ont été signées, concernant des acquisitions de parcelles.

La première avec Madame BERTIN Claudine, concernant la parcelle cadastrée B171, pour une valeur de 2 240,00 € (deux mille deux cent quarante euros).

Madame BERTIN Claudine nous laissait bénéficier du site, sans contre partie financière, et ce depuis plusieurs années, afin que Darvault puisse proposer aux touristes et habitants un site d'escalade.

La deuxième avec Monsieur CARRARD Bernard, concernant les parcelles AC94, D213-231-430, pour une valeur de 1 130,00 €, qui désirait que la collectivité devienne propriétaire de ces parcelles.

Ces deux conventions ayant été signé dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître, seront finalisées après virement des sommes dans les 7 jours suivant la réception des procès-verbaux émis par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée n° B171 appartenant à Madame BERTIN Claudine pour une valeur de 2 240,00 € ;
- APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées n° AC94, D213-231-430 appartenant à Monsieur CARRARD Bernard pour une valeur de 1 130,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à ces acquisitions ;
- Que les crédits nécessaires sont inscrit au budget principal ;
- De notifier la présente délibération à :

Monsieur le préfet de Seine et Marne,
Monsieur le président du Département,
Au comptable de la Collectivité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
A Darvault, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Fabrice JEULIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié le

Transmis en Préfecture le